

Services Communs à l'ensemble des écoles du département

32,50€

- ⊕ **Service de la tutelle :**
 - Accompagnement des établissements sous tutelle diocésaine (exercice de la tutelle)
 - Accompagnement des chefs d'établissements (mission pastorale et ecclésiale) - Participation recrutement Chefs d'Etablissement
- ⊕ **Études prospectives et gestion des structures et des moyens**
- ⊕ **Service communication :** au service de l'ensemble des structures de l'Enseignement Catholique
 - Conseils en communication
 - Mise en œuvre des moyens de communication interne et externe
- ⊕ **Service pédagogique et éducatif :**
 - Aide à l'animation pédagogique et accompagnement des projets d'établissements dans le cadre des C.L.É
 - Accompagnement des chefs d'établissement - Liens avec les partenaires institutionnels
- ⊕ **Service immobilier :** Coordination des dossiers investissements avec les différentes instances (UDOGEC - propriétaire - Ogec - Uradel)
- ⊕ **Représentation pour collèges et lycées :** Suivi des dossiers (actions péri-éducatives et culturelles avec les partenaires : conseil départemental, conseil régional, CCI, MEDEF, CPGME, rectorat, préfecture...)
- ⊕ **Service B.E.P. (Besoins Educatifs Particuliers) :**
- ⊕ **Service TUIC (Technologies Usuelles de l'Information et de la Communication) :**
 - Animation nouvelles technologies (école directe, folios)
- ⊕ **Service administratif :**
 - Gestion comptabilité : DDEC - Institut Supérieur Ozanam - Courant d'Art - FEDECAR - RENASUP44 et Pays de Loire - Fondec
 - Suivi administratif et statistique de l'ensemble des écoles (ouvertures, fermetures de classes), données régionales et nationales des effectifs - Gestion PPMS - Campagne de dons (suivi et administration)

Service de la Tutelle : Les Tutelles congréganistes et la Tutelle diocésaine ont décidé de prendre en compte le coût spécifique de la Tutelle, à partir de la rentrée 2010. Concrètement, la cotisation « Services Communs » des établissements sous Tutelle congréganiste est diminuée de 5,05 € par élève en 2026-2027. Pour les établissements sous Tutelle diocésaine, le coût de l'exercice de la Tutelle est intégré aux « Services Communs ».

Service Psycho en relation avec le service B.E.P. (Besoins Educatifs Particuliers)

7,98€

- ⊕ Diagnostic des difficultés et proposition de temps d'écoute pour des adolescents volontaires
- ⊕ Bilans psychologiques individuels pour les orientations spécialisées
- ⊕ Participation à des actions de prévention avec les organismes de santé, de justice et d'Education Nationale
- ⊕ Actions de prévention santé, soutien aux CESC (Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté)
- ⊕ Intervention de crise
- ⊕ Intervention ASH (Adaptation Scolaire et Handicap)
- ⊕ SEGPA - Animation ASH - (accompagnement pédagogique – coordination des structures)
- ⊕ Conseil aux établissements en matière de protection de l'enfance
- ⊕ Contribution à la mise en œuvre du statut unique du Chef d'Etablissement



Service de pastorale *

4,01€

- ⊕ Soutien des équipes pastorales des établissements
- ⊕ Formation pastorale et catéchétique des enseignants
- ⊕ Aide à l'animation pastorale et accompagnement des projets pastoraux dans le cadre des C.L.É.
- ⊕ Coordination des relations avec les instances diocésaines de catéchèse et pastorale

Charges établissements

5,44€

Cotisations reversées aux instances nationales, régionales et diocésaines